
Extrait du Registre des délibérations du Conseil intercommunal

Séance du 10.04.2025

Présidence de M. Arnold Poot

Rapport no 15/25 : Compte 2024

Le Conseil intercommunal, considérant :

- le préavis no 15/25 « Comptes pour l'année 2024 »;
- le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Les comptes de l'année 2024 sont adoptés tels que présentés.
2. La participation des communes pour l'année 2024 s'élève à CHF 5'611'813.46

Accepté à l'unanimité.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président


Arnold Poot

ASIOR
Association Scolaire
Intercommunale
Orbe et Région

La secrétaire


Sybille Roch